

Conséquences du remembrement et de l'arasement des talus

Pierrick LE CLEZIO (1)

Nous avons vu que toutes les relations entre les variables étudiées étaient de même nature pour les trois groupes de communes non remembrées (NONREM), récemment et anciennement remembrées (JEUREM et VIEREM) (2). Pour déceler les effets remembrement et arasement des talus, il nous suffit de comparer sim-

plement les histogrammes de fréquence sur ces trois groupes.

I – L'EXODE AGRICOLE

1 – L'âge des exploitants

TABLEAU 1
Age des exploitants

	moins de 36	37 à 42	43 à 59	60 et +	Total
NONREM	7,1	20,3	64,0	11,5	100
JEUREM	10,4	11,9	62,8	14,9	100
VIEREM	11,3	15,1	59,2	14,4	100

La fréquence de la classe d'agriculteurs âgés de moins de 36 ans représente un estimateur des installations récentes (six ou sept ans) des jeunes agriculteurs favorisées par le remembrement à court et moyen terme comme le montre le tableau 1.

La tranche d'âge de 37 à 42 ans correspond à des agriculteurs qui se sont installés il y a une dizaine d'années. Ils appartiennent en majorité aux «forts» qui peuvent inciter au refus du remembrement quand ils travaillent déjà sur des exploitations «bien structurées». La différence entre les fréquences de NONREM et de JEUREM pourrait ainsi expliquer les orientations divergentes des deux groupes en matière de «demande de remembrement».

La fréquence des «60 ans ou plus» indique un effet favorable du remembrement au maintien en activité des exploitants âgés.

2 – La surface des exploitations

La figure 1 donne le pourcentage cumulé d'exploitations en fonction de la surface agricole totale. La conclusion est évidente : les exploitations sont plus petites en communes remembrées; à pourcentage cumulé identique le décalage est d'environ trois hectares et demi. Le remembrement favorise donc le maintien des petites exploitations à moyen terme.

(1) - I.N.R.A., Station d'Économie Rurale, E.N.S.A., 65, rue de Saint-Brieuc 35042 RENNES CEDEX.

(2) Cf. LE CLÉZIO : Typologie des exploitations agricoles bretonnes.

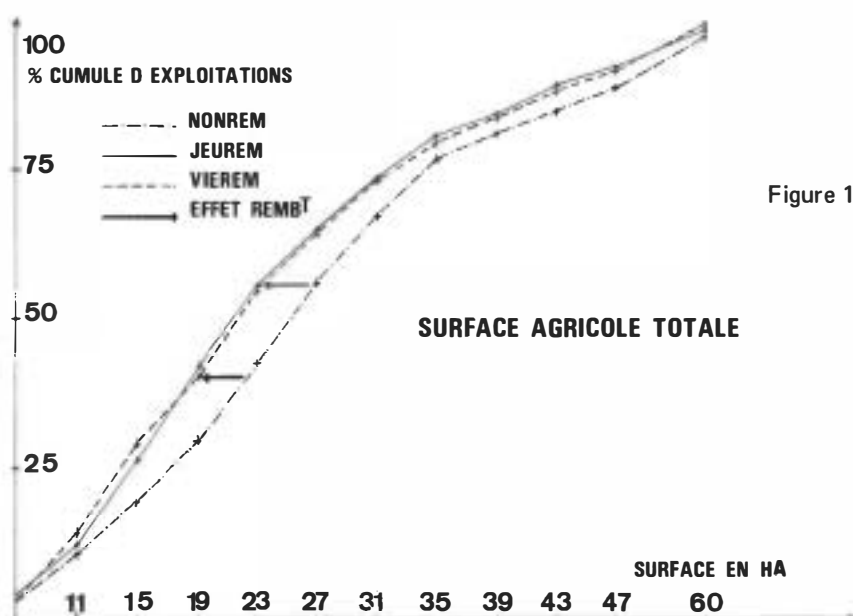


Figure 1

La position du groupe JEUREM s'inscrit non seulement comme effet mais aussi comme cause du remembrement : le faible nombre d'agriculteurs âgés de 37 à 42 ans y explique l'agrandissement moins marqué des grandes exploitations et la faible dimension constatée lors de l'enquête.

Pour connaître l'évolution actuelle de cette dimension, par rapport au remembrement, nous avons relevé les surfaces de l'ensemble des agriculteurs âgés de 36 ans ou moins. Ces surfaces sont répertoriées en pourcentage du nombre total de chaque groupe, par tranche de surface dans le tableau 2.

TABLEAU 2
Surfaces d'installation par tranche de surface (agriculteurs de plus de 36 ans)

	0 - 30 ha	30 - 60 ha	+ de 60 ha	Total
VIEREM	56,4	38,8	4,8	100
JEUREM	45,8	52,1	2,1	100
NONREM	54,2	20,8	25,0	100

Dans les communes remembrées, les installations des jeunes agriculteurs occupent des surfaces comprises entre 0 et 60 hectares. Dans les communes non remembrées, si celles sur des surfaces inférieures à 30 hectares restent comparables, il n'en est pas de même pour celles supérieures à 60 hectares anormalement élevées : 25 p. 100 des jeunes de NONREM mobilisent en effet 50 p. 100 de la totalité des surfaces « d'installation ». On ne peut donc s'étonner de la diminution du nombre global d'installations dans les communes non remembrées. L'écart de trois hectares et demi constaté sur l'ensemble des exploitations passe pour cet échantillon à plus de huit hectares. C'est ainsi que la surface agricole totale moyenne des jeunes agriculteurs est de :

32,5 ha en zone VIEREM
33,5 ha en zone JEUREM
40,9 ha en zone NONREM

3 — L'agrandissement des exploitations

A la question « avez-vous la possibilité d'agrandir votre exploitation ? » les réponses montrent que l'absence de remembrement favorise cet agrandissement en particulier pour les « forts » (tabl. 3).

TABLEAU 3
Possibilités d'agrandissement de l'exploitation

	VIEREM	JEUREM	NONREM
oui	15,2	19,1	23,8
non	67,7	66,5	59,7
ne sait pas	17,0	14,4	16,5

Les jeunes agriculteurs s'installent, les exploitants âgés continuent d'exploiter, les grandes exploita-

tions s'agrandissent moins facilement, au total donc le **remembrement freine l'exode agricole** à court et moyen terme en accentuant la pression foncière. Nous avons d'ailleurs vérifié cette diminution de l'exode à partir

du dépouillement RGA 70 sur les exploitations dont la SAT était supérieure à cinq hectares comme le montre le tableau 4.

TABLEAU 4
Exode rural

	nombre d'exploitations		taux de disparition
	en 70	en 74	base 70
Communes non remembrées . Guilligomarch . Locmalo . Persquen	224	168	25,0 p. 100
Communes remembrées . Plouay . Redéné . Arzano	414	335	19,1 p. 100

Pourquoi et comment s'exerce cette pression foncière ?

La dimension moyenne des parcelles est d'autant plus faible que le groupe se rapproche des «très faibles». Pour tous les faibles dans les communes non remembrées, la mécanisation des cultures s'avère difficile sinon impossible pour toutes les parcelles trop petites. Tant que les exploitants âgés continuent d'exploiter, ces difficultés

ne posent pas de problèmes insurmontables puisque pour les «faibles» et les «très faibles» le système de production peut exclure la mécanisation. Mais les jeunes agriculteurs situés uniquement dans les «moyens» et les «forts» n'acceptent pas de telles conditions de travail (parcelles trop petites et chemins impraticables) et reprennent moins facilement les exploitations non «restructurées» (tab. 5).

TABLEAU 5
Opinions des jeunes agriculteurs sur les petites parcelles et les chemins peu praticables

	VIEREM	JEUREM	NONREM
Petites parcelles gênantes :			
oui	15,2	18,4	42,9
où la culture est impossible	15,2	4,9	15,9
où la culture est difficile	10,2	14,0	27,4
Chemins peu praticables :			
oui	15,8	17,8	41,5
qui empêchent la culture	3,4	5,5	10,6
qui la rendent difficile	11,5	11,2	31,8

L'amélioration des conditions de travail reconnue par plus de 80 p. 100 des personnes interrogées en communes remembrées constitue un préalable nécessaire à l'installation des jeunes.

Par contre, les parcelles dispersées même petites peuvent être rachetées plus facilement par les «forts» qui ne trouvent pas de «concurrents» en face d'eux et peuvent assurer la restructuration foncière eux-mêmes

compte tenu des moyens financiers dont ils disposent. Ce mécanisme montre que le remembrement amiable ne peut pas remplacer le «remembrement officiel» car il limite la pratique des échanges de terrains aux «forts» et à une partie des «moyens». Toutes les autres conséquences puisent leurs sources dans cette augmentation de la pression foncière qui joue un rôle de frein à l'exode agricole par le maintien d'exploitations de surfaces plus faibles.

II — Le système de production

1 — L'intensification

Pour obtenir des résultats équivalents sur des surfaces plus petites, les exploitants des communes remembrées intensifient leur production, quel que soit

le groupe social considéré.

A court terme, la part des terrains improductifs comme les prairies permanentes diminue dans la surface agricole totale (fig. 2).

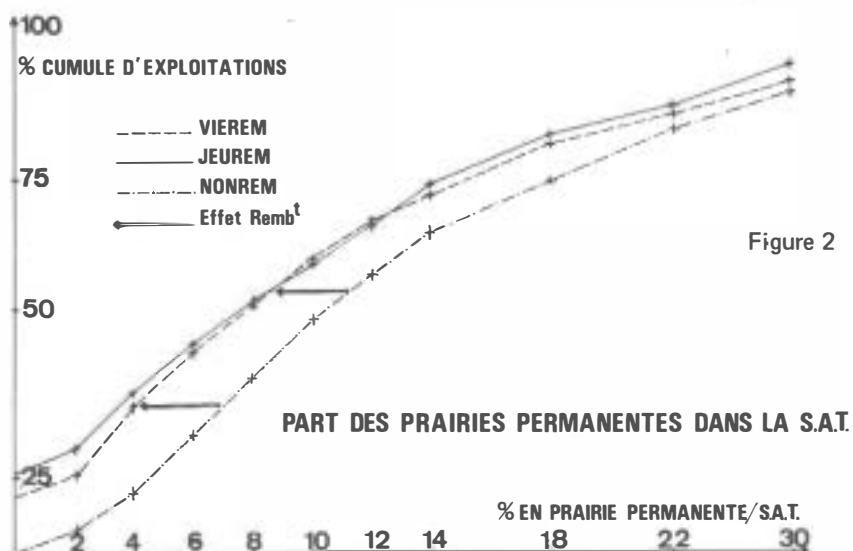


Figure 2

En effet, certaines parcelles de «bonne valeur agricole», trop petites ou d'accès trop difficile, dont le rôle était réduit à celui de prairies permanentes peuvent être récupérées immédiatement après le remembrement.

(grain) augmente dans la S.A.T. (fig. 3) mais cette augmentation n'est pas immédiate (position intermédiaire de JEUREM entre NONREM et VIEREM) car l'exploitant doit modifier tout son système de production.

A moyen terme, la part des céréales et du maïs

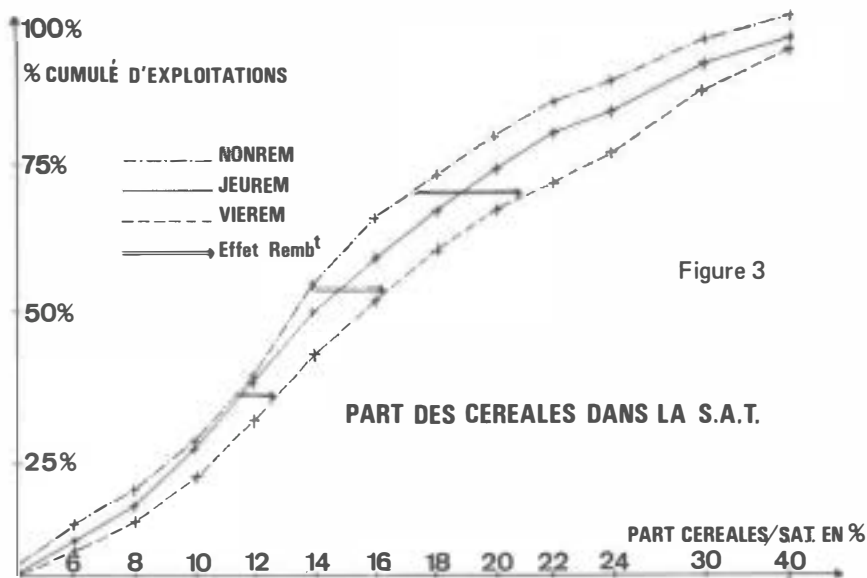
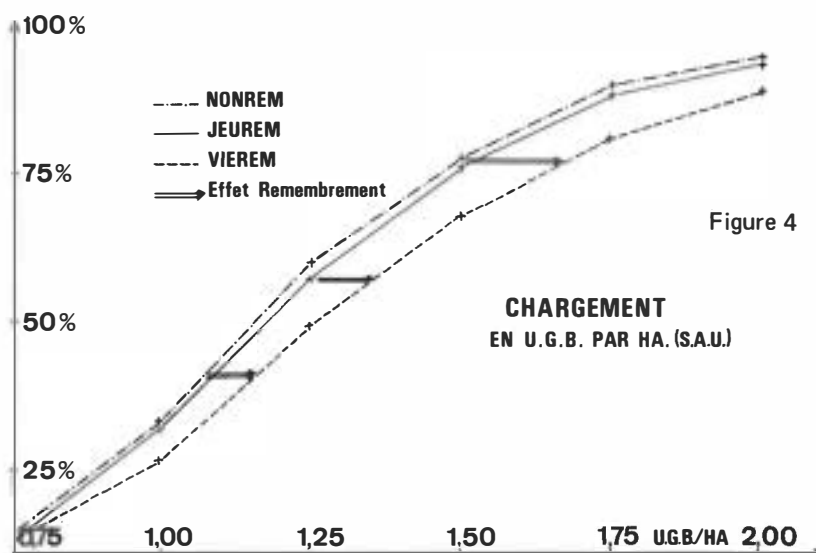


Figure 3

Le chargement en bétail à l'hectare augmente d'environ 10 p.100 (fig. 4). Cette intensification se manifeste plus tardivement : lenteur simultanée de la décision

de l'exploitant et de l'accroissement naturel de la taille des troupeaux qui rejoint ainsi celle des communes non remembrées.

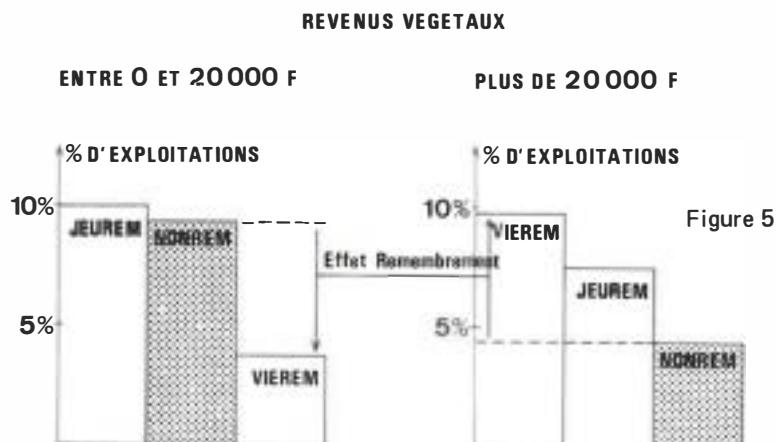


2 — La spécialisation

. Les productions végétales vendues

Elles n'intéressent qu'une partie des exploitations : «moyens» et «forts» où elles peuvent être essentielles en communes remembrées (fig. 5).

LE REMEMBREMENT ACCENTUE LA SPECIALISATION (MOYEN TERME)



. Les productions hors-sol

Elles ne s'adressent qu'à une très faible part des exploitations (surtout les «forts») où elles peuvent prendre une place de choix dans le système de production (groupe 6 de la typologie et zone 3 de l'analyse des «grosses exploitations»).

3 — Les investissements

L'intensification constatée au niveau des produits se réalise avec une élévation des investissements.

. L'équipement matériel

Il est facilité en général par le développement de la pratique de la copropriété en communes remembrées où il est supérieur de 10 à 15 p.100 par hectare (fig. 6).

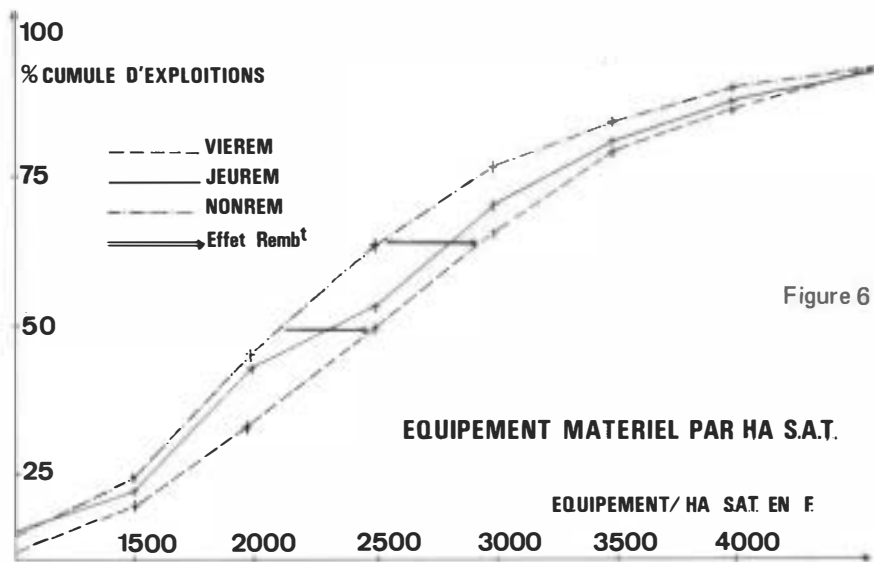


Figure 6

L'équipement bâtiment

Il augmente également mais comparativement nettement moins. La faiblesse des différences consta-

tées tient à l'emploi très répandu des vieux bâtiments d'exploitation et à la méthode de calcul de cet équipement (fig. 7).

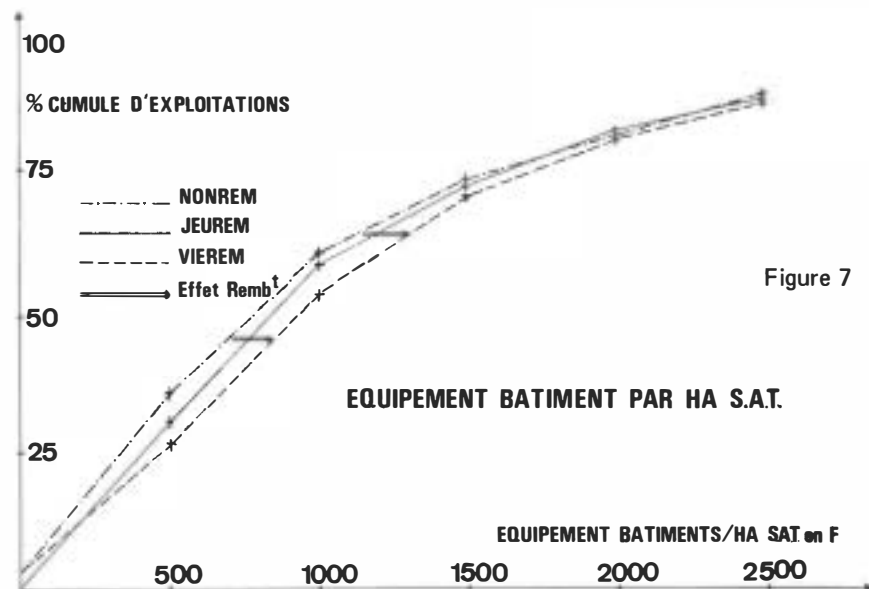


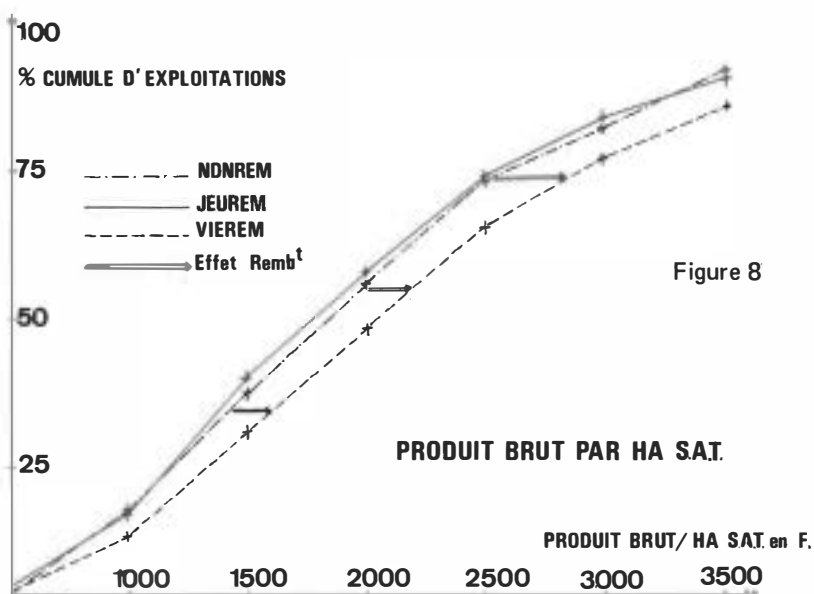
Figure 7

4 — Le produit brut d'exploitation

Le «rattrapage» du produit brut ne se produit pas immédiatement après le remembrement. La récupération des talus, landes et prairies permanentes (et parfois l'attitude égoïste de certains agriculteurs qui négligent un peu les terrains qu'ils vont «perdre» lors du remembrement) influe négativement sur les résultats des premières années suivant la fin des travaux. Avec la remise en état de ces terrains et l'augmentation sensible des investissements, on peut estimer qu'un même pro-

duit est dégagé sept ou huit ans plus tard sur une surface totale inférieure d'environ 13 p. 100 (fig. 8).

Les conséquences que nous venons d'énumérer sont générales mais ne se produisent pas avec la même intensité selon la situation particulière de chaque commune. Sur le plan des conflits sociaux par exemple la réussite (ou l'échec) du remembrement va accentuer (ou diminuer) cette intensité particulièrement pour le développement de la copropriété.



SUMMARY

Social and economic consequences of an operation of land consolidation

The evaluation of the social and economic consequences of land consolidation and of hedgerous removal was studied through the comparison, in an homogeneous region, of 1 500 farms divided into three groups according to the situation of the village to which they belonged : village with no land consolidation - with

recent land consolidation - with ancient land consolidation.

The main consequences observed are :

- substitution of intensive agricultural systems in the use of inputs to extensive systems.
- diminution of work hardness.
- slowing down of the movement of labor out of the agricultural sector and creation of middle size agrarian structures.